

2021

Parcs nationaux du Canada du
Mont-Revelstoke et des
Glaciers

Lieu historique national du Canada du
Col-Rogers

Ébauche du plan directeur

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par
le président et directeur général de l'Agence Parcs Canada, 2021.

PARCS NATIONAUX DU MONT-REVELSTOKE ET DES GLACIERS ET LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU COL-ROGERS
PLAN DIRECTEUR, 2021.

Papier : **INSCRIRE LE NUMÉRO ISBN**
INSCRIRE LE NUMÉRO DE CATALOGUE

PDF : **INSCRIRE LE NUMÉRO ISBN**
INSCRIRE LE NUMÉRO DE CATALOGUE

This document is also available in English.

Note aux lecteurs

La santé et la sécurité des visiteurs, du personnel et de l'ensemble de la population canadienne sont de la plus haute importance. Parcs Canada suit les conseils et les orientations des experts en santé publique pour limiter la propagation de la COVID-19 tout en permettant aux Canadiens et Canadiennes de découvrir le patrimoine naturel et culturel du Canada.

Parcs Canada reconnaît que la pandémie de COVID-19 peut avoir des effets imprévisibles sur le plan directeur des parcs nationaux du Canada du Mont-Revelstoke et des Glaciers, et du lieu historique national du Canada du Col-Rogers. Parcs Canada informera les partenaires autochtones, les intervenants et le public de ces répercussions dans le cadre de la mise à jour annuelle sur la mise en œuvre du présent plan.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le plan directeur ou des questions connexes, écrivez à :

PARCS NATIONAUX DU MONT-REVELSTOKE ET DES GLACIERS, ET LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU COL-ROGERS :

C.P. 350, Revelstoke (Colombie-Britannique) V0E 2S0

Tél. : 250-837-7500

Courriel : pc.mrg.information.pc@canada.ca

www.pc.gc.ca/glaciers

www.pc.gc.ca/revelstoke

www.pc.gc.ca/colrogers

Sources des images de la page couverture

En haut, de gauche à droite : INSCRIRE LA SOURCE

En bas : INSCRIRE LA SOURCE

Table des matières

1.0 Introduction	1
2.0 Trois lieux patrimoniaux importants; un seul plan directeur.....	1
3.0 Contexte de planification.....	3
4.0 Élaboration du plan directeur.....	4
5.0 Vision.....	6
6.0 Stratégies clés	7
7.0 Approche de gestion sectorielle.....	15
8.0 Zonage dans les parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers.....	20
9.0 Résumé de l'évaluation environnementale stratégique	27

Cartes

Carte 1 : Cadre local et régional	5
Carte 2 : Approche de gestion sectorielle	17
Carte 3 : Aperçu du zonage des parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers ...	24
Carte 4 : Zonage du parc national du Mont-Revelstoke.....	25
Carte 5 : Zonage du parc national des Glaciers.....	26

1.0 Introduction

Parcs Canada gère un des plus beaux et des plus vastes réseaux de lieux naturels et historiques protégés du monde. Son mandat consiste à protéger et à mettre en valeur ces lieux patrimoniaux afin que les générations d'aujourd'hui et de demain puissent en profiter. La gestion stratégique prospective de chaque parc national, aire marine nationale de conservation, canal patrimonial et lieu historique national administré par Parcs Canada appuie la vision de l'Agence :

Les trésors historiques et naturels du Canada occuperont une place de choix au cœur de la vie des Canadiens, perpétuant ainsi un attachement profond à l'essence même du Canada.

En vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, celle-ci doit élaborer un plan directeur pour chaque parc national. Une fois approuvé par le ministre responsable de Parcs Canada et déposé au Parlement, le Plan directeur des parcs nationaux du Canada du Mont-Revelstoke et des Glaciers et du lieu historique national du Canada du Col-Rogers permettra de s'assurer que Parcs Canada respecte son obligation de rendre des comptes à la population canadienne en précisant les moyens qui seront employés par la direction pour obtenir des résultats mesurables à l'appui du mandat de l'Agence.

Les peuples autochtones, les intervenants, nos partenaires et le public canadien ont participé à l'élaboration du plan directeur, contribuant ainsi à façonner l'orientation future des parcs nationaux. Le présent document établit une orientation stratégique claire pour la gestion et l'exploitation des parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers ainsi que du lieu historique national du Col-Rogers en formulant une vision, des stratégies clés et des objectifs. Parcs Canada rendra compte chaque année des progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs du plan directeur, et procédera à l'examen de ce plan tous les dix ans ou plus tôt si nécessaire.

Le présent plan directeur n'est pas une fin en soi. Parcs Canada favorisera un dialogue ouvert sur sa mise en œuvre afin de s'assurer qu'il demeure pertinent et utile. Le plan directeur sera l'axe autour duquel s'articuleront, dans les années à venir, la mobilisation continue et les consultations, lorsque nécessaires, sur la gestion des parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers ainsi que du lieu historique national du Col-Rogers.

2.0 Trois lieux patrimoniaux importants; un seul plan directeur

Les parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers ainsi que le lieu historique national du Col-Rogers se trouvent au cœur d'un paysage écologique et culturel où la faune, les gens et le commerce à travers la chaîne Columbia jouent un rôle particulièrement important. Caractérisée par une nature sauvage et accidentée, une végétation dense, des montagnes escarpées et des conditions climatiques extrêmes, la région a défié et inspiré de nombreuses générations. Des peuples autochtones comme les Ktunaxa, les Secwépemc, les Sinixt et les Syilx/Okanagan vivent dans cette région depuis des millénaires.

Le parc national des Glaciers et le parc national du Mont-Revelstoke sont représentatifs de la région naturelle de la chaîne Columbia, ce qui les distingue des autres parcs nationaux des montagnes, tous créés dans les Rocheuses. Située entre les jeunes montagnes Rocheuses à l'est et le Plateau intérieur à l'ouest, la chaîne Columbia, vieille de 180 millions d'années, s'étend du centre de la Colombie-Britannique jusqu'aux États de l'Idaho et de Washington. D'étroites vallées en forme de « V » abritent de luxuriantes forêts pluviales de l'intérieur composées de thuyas et de pruches, qui se transforment, sur les pentes abruptes, en forêts d'épinettes, de sapins et de pins à écorce blanche, une espèce en voie de disparition, avant de céder leur place à des prairies subalpines, aux rochers et à la toundra. Grâce aux deux parcs, les visiteurs peuvent découvrir à leur manière chacun de ces paysages uniques, que ce soit en pratiquant l'alpinisme extrême ou en accédant en voiture à une courte promenade.

Le climat est un facteur déterminant du caractère naturel de cette région. Les températures y sont plus élevées que dans les Rocheuses voisines, et les précipitations y sont beaucoup plus abondantes. Les chutes de neige, qui dépassent les dix mètres en moyenne à la limite forestière, s'allient aux pentes abruptes des montagnes pour creuser le paysage d'innombrables couloirs d'avalanche. Si la pluie, la neige, le relief escarpé et les avalanches ont toujours posé problème aux voyageurs, les plantes indigènes sont nombreuses à prospérer dans la région. À elles seules, les espèces d'arbres y sont plus nombreuses que dans toute autre région de la Colombie-Britannique. Éléments essentiels du bassin versant du fleuve Columbia, le ruissellement printanier, la pluie et la fonte des glaces dans les parcs se combinent pour alimenter les innombrables ruisseaux et rivières qui se jettent finalement dans ce puissant fleuve.

Parc national du Mont-Revelstoke

En 1908, les habitants balisent un sentier menant au sommet du mont Revelstoke. La collectivité, qui apprécie la région pour « ses glaciers, ses pics, ses chutes [...] et son potentiel en tant que parc panoramique », présente une pétition aux députés fédéraux en vue de la création d'un parc national. En 1914, on crée le parc national du Mont-Revelstoke, d'une superficie de 260 km². La promenade des Prés-dans-le-Ciel est achevée en 1927; elle attire des visiteurs du monde entier qui viennent admirer la brève floraison des fleurs sauvages subalpines aux couleurs vives. Au pied de la montagne, un tremplin de saut à ski attire les athlètes locaux et étrangers, et à une certaine époque, des records du monde y sont établis. Le saut à ski au mont Revelstoke est d'ailleurs aujourd'hui désigné événement historique national par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

Parc national des Glaciers

D'une superficie de 1 350 km², le parc national des Glaciers est créé en 1886 pour inclure les « plus beaux paysages du voisinage » (décret du 10 octobre 1886). Les glaciers abondants, la neige profonde et les terrains avalancheux exigeants donnent lieu à des récits d'ingéniosité, de réussite et de tragédie. Berceau de l'alpinisme et de la recherche sur les glaciers en Amérique du Nord, le parc attire toujours les chercheurs et les aventuriers amateurs de conditions extrêmes, en hiver comme en été. Maintenir le corridor de transport national ouvert à la circulation et sécuritaire exige des efforts constants. En 1910, 58 cheminots sont tués par ce qui constitue encore une des avalanches les plus meurtrières en Amérique du Nord. Peu de temps après, un exploit d'ingénierie permet de faire passer le chemin de fer sous terre dans la majeure partie du col Rogers.

Parcs Canada et les Forces armées canadiennes mettent en œuvre, au moyen de munitions réelles, le plus grand programme mobile de déclenchement préventif d'avalanches au monde le long de la Transcanadienne. Il s'agit de la plus longue opération, autant nationale qu'expéditionnaire, menée par les Forces armées canadiennes. Le programme de prévision et de déclenchement préventif d'avalanches de Parcs Canada demeure à l'avant-garde; il mise sur des technologies et des techniques innovantes qui améliorent la sécurité et la fiabilité du corridor de transport national. Le parc national des Glaciers joue un rôle important dans la compréhension des changements climatiques dans la région grâce aux données de surveillance des glaciers qui y sont recueillies depuis la fin du XIX^e siècle, en plus de données complètes sur les conditions météorologiques et l'enneigement.

Lieu historique national du Col-Rogers

Le col Rogers a joué un rôle important dans l'aménagement d'un corridor de transport national. En effet, il a constitué, à deux reprises, le dernier maillon d'un lien devant unir le Canada d'un océan à l'autre en tant que nation. Tout d'abord, en 1885, on réussit à faire passer la voie ferrée du Chemin de fer Canadien Pacifique à travers ce col de haute montagne. Puis, en 1962, soit 77 ans plus tard, la construction de la Transcanadienne s'achève au même endroit. Situé au cœur du parc national des Glaciers, le col Rogers est désigné lieu historique national par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada en 1971.

3.0 Contexte de planification

Le présent plan directeur établit la vision et l'orientation en matière de gestion pour trois lieux importants interreliés : les parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers, et le lieu historique national du Col-Rogers. Il remplit les obligations découlant de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et remplace le plan directeur de 2010. L'orientation en matière de gestion a été intégrée et mise de l'avant par l'entremise de nouveaux objectifs et cibles. Elle s'appuie sur les réalisations antérieures et les considérations actuelles.

Les terres sur lesquelles sont situés les parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers ainsi que le lieu historique national du Col-Rogers ont été traditionnellement occupées par les peuples Ktunaxa, Secwépemc, Sinixt et Syilx/Okanagan. Le plan directeur a été élaboré en collaboration avec le Conseil de la Nation Ktunaxa, la Nation Syilx/Okanagan et cinq bandes des Secwépemc : Adams Lake, Little Shuswap Lake, Neskonlith, Shuswap et Splatsin. Il vise à poursuivre l'établissement de relations fondées sur le respect, la coopération et le partenariat ainsi qu'à collaborer avec les peuples autochtones pour favoriser la réalisation des priorités d'intérêt commun. Les ententes qui seront conclues permettront d'améliorer la communication et la compréhension ainsi que d'approfondir les relations de travail. Les collectivités autochtones les plus proches se trouvent à une distance de 100 à 200 km des lieux visés par le présent plan. Par conséquent, l'éloignement géographique complique la sensibilisation de l'ensemble de la collectivité aux parcs nationaux, la réconciliation, les initiatives de renforcement des capacités et la participation aux activités quotidiennes des parcs.

Gérés comme un tout, ces lieux emblématiques offrent aux visiteurs une occasion de se rapprocher des milieux naturels et culturels de la chaîne Columbia. Actuellement, plus de 780 000 visiteurs fréquentent chaque année les deux parcs nationaux et le lieu historique national; certains ne font que le traverser en voiture, mais de nombreux autres s'aventurent dans l'arrière-pays. La fréquentation a augmenté de 24 % au cours des cinq dernières années. Le col Rogers est l'un des lieux historiques nationaux du Canada les plus visités (plus de 420 000 personnes par an). Des outils de gestion de la demande et de planification des voyages permettent bien de composer avec la hausse de fréquentation. Actuellement, les installations du parc sont pleines à un petit nombre d'endroits à des heures prévisibles de la journée pendant les hautes saisons en été et en hiver.

Le parc national du Mont-Revelstoke borde la ville de Revelstoke, tandis que le parc national des Glaciers et le lieu historique national du Col-Rogers se situent entre Revelstoke et la ville de Golden (carte 1). Le maintien de bonnes relations de travail avec ces collectivités locales ainsi qu'avec d'autres intervenants locaux et régionaux contribuera à la réussite de la mise en œuvre du plan. En étendant notre portée à des zones urbaines comme Kamloops et Kelowna, et en nous appuyant sur des initiatives comme les programmes d'initiation au camping et de diffusion externe en milieu urbain, nous pourrions mieux faire connaître les parcs et le lieu historique, et inciter le public à visiter ceux-ci et à les soutenir.

Il est également essentiel de collaborer avec des partenaires et des intervenants pour favoriser l'atteinte d'objectifs communs. Depuis 2013, le nombre d'ententes de partenariat a doublé, entre autres des initiatives visant à soutenir les efforts de conservation, à faire connaître les parcs et le lieu historique, et à favoriser la réalisation des priorités clés de Parcs Canada, comme la mobilisation des jeunes et le rétablissement des espèces en péril. Des partenariats solides avec des organismes locaux de marketing de destination de Revelstoke et Golden, ainsi qu'avec des intervenants provinciaux, ont permis d'harmoniser et de renforcer la promotion touristique régionale de même que de favoriser la diffusion de messages de sécurité importants auprès des visiteurs des parcs avant leur arrivée.

La collaboration avec les partenaires et les gestionnaires des terres avoisinantes contribuera à la préservation de l'intégrité écologique des parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers. Les parcs, à eux seuls, ne renferment pas suffisamment de parcelles contiguës d'habitat intact pour subvenir à long terme aux besoins d'espèces fréquentant un vaste territoire, par exemple le caribou et le grizzli. La fragmentation de l'habitat, les perturbations naturelles ou anthropiques et les espèces envahissantes, dans les parcs et dans les environs, entraînent des modifications cumulatives du paysage qui peuvent avoir des

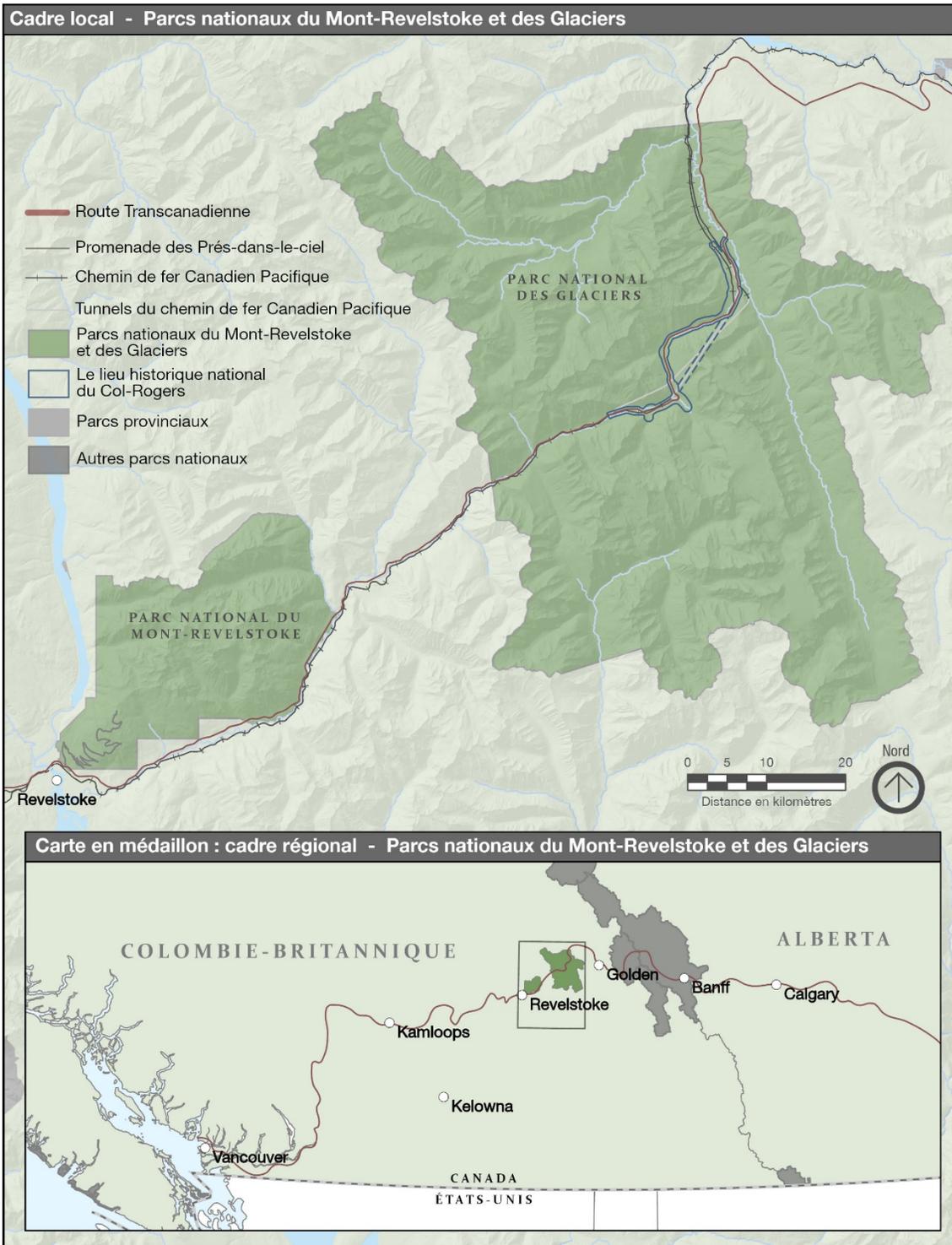
répercussions sur les populations d'espèces sauvages. On s'attend à ce que les changements climatiques jouent un rôle dans la transformation de l'environnement des parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers au cours des dix prochaines années. Au cours de la période couverte par le présent plan directeur, on s'attend à ce que les régimes de températures et de précipitations changent, ce qui aura une incidence sur la couverture neigeuse et la vitesse de fonte des glaciers dans la région et, par ricochet, l'hydrologie en aval, la composition des communautés végétales et la répartition des espèces sauvages dans les parcs nationaux. Le réchauffement des températures devrait également entraîner une augmentation de la fréquence et de la gravité des feux de forêt, et une plus grande vulnérabilité aux épidémies d'insectes.

Depuis la publication du plan directeur de 2010, l'Initiative fédérale liée aux infrastructures de Parcs Canada a permis d'investir 115 millions de dollars dans l'amélioration des autoroutes, des routes, des aires de fréquentation diurne, des installations et des sentiers des parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers ainsi que du lieu historique national du Col-Rogers. Le présent plan se concentrera, à l'avenir, sur l'amélioration des infrastructures destinées aux visiteurs et des infrastructures opérationnelles à des fins de sécurité, d'accessibilité, d'inclusivité, de durabilité et de réduction des incidences environnementales.

4.0 Élaboration du plan directeur

Afin de créer des occasions véritables de participation locale, régionale et nationale à l'examen du plan directeur, la direction des parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers s'est associée à celle des autres parcs des montagnes (Banff, Yoho, Kootenay, Jasper et des Lacs-Waterton) pour héberger les pages Web de la plateforme Parlons parcs des montagnes. Cette plateforme en ligne fournit des informations générales sur l'évaluation de l'état du parc de 2018, les éléments de la vision proposée ainsi que les problèmes et les possibilités relevés en vue de l'examen du plan directeur.

Carte 1 : Cadre local et régional



D'autres activités de mobilisation portant uniquement sur les parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers ainsi que sur le lieu historique national du Col-Rogers ont été organisées, notamment des discussions avec des groupes autochtones, une activité portes ouvertes et un atelier pour les intervenants à Revelstoke, et des activités de sensibilisation au Centre de villégiature du Mont-Revelstoke et à l'école secondaire de Revelstoke. En collaboration avec les parcs nationaux Yoho et Kootenay, un atelier a été organisé à l'intention des intervenants à Golden, en Colombie-Britannique. Parmi les autres activités de sensibilisation organisées, citons la présence à des marchés fermiers régionaux et à la boutique Mountain Equipment Coop de Kelowna de même qu'un webinaire avec les membres du club de campus de l'Université de l'île de Vancouver. Au total, les membres de l'équipe de Parcs Canada ont discuté directement avec plus de 520 personnes.

Au cours de la période de consultation de trois mois, le site Parlons parcs des montagnes a reçu plus de 4 000 visites. Plus de 400 personnes s'y sont inscrites, et un total de 226 propositions en ligne ont été reçues. Les Canadiens ont soulevé, en personne et en ligne, un large éventail d'idées, de questions et de possibilités sur des sujets allant de la conservation générale à l'échelle du paysage à des activités précises. Tous les commentaires ont été pris en considération lors de l'élaboration de l'ébauche du plan directeur.

5.0 Vision

La vision dresse le portrait de l'état futur souhaité des parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers ainsi que du lieu historique national du Col-Rogers pour les 15 à 20 prochaines années.

La nature sauvage et les pics vertigineux de la chaîne Columbia stimulent et inspirent les voyageurs depuis longtemps. Dans les parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers ainsi que dans le lieu historique national du Col-Rogers, les paysages protégés continuent d'alimenter l'aventure, la créativité et l'innovation. Les collectivités autochtones, qui entretiennent des liens étroits avec ces terres, apportent une contribution et un soutien actifs dans le cadre de la prise de décision et de l'opération des parcs.

Les parcs préservent un environnement naturel florissant, protègent les ressources culturelles et offrent des installations et des services exceptionnels aux visiteurs; leur gestion constitue un exemple de bonne intendance de l'environnement. Dans les parcs, la richesse des histoires et des cultures locales, la persévérance et l'ingéniosité humaines ainsi que les merveilles naturelles de la chaîne Columbia sont accessibles à tous et inspirent un soutien durable au Canada et dans le monde.

Berceau de la glaciologie en Amérique du Nord, le parc national des Glaciers constitue un pôle de recherche sur le climat, les avalanches et les sciences naturelles. Il attire les universitaires, les jeunes et d'autres personnes qui veulent étudier les enjeux d'importance locale et mondiale, et approfondir leurs connaissances connexes.

La commémoration des voyages et des transports au lieu historique national du Col-Rogers réunit le passé, le présent et l'avenir pour mettre en valeur l'évolution et la diversité des rapports humains avec ces montagnes.

Fidèle à ses racines, le parc national du Mont-Revelstoke bénéficie toujours de liens étroits avec la collectivité de Revelstoke. Grâce à des technologies innovantes, à des possibilités de voyage durables et à une conception environnementale, les visiteurs découvrent le parc d'une manière qui respecte les espèces sauvages et les écosystèmes.

Les parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers collaborent avec des partenaires et des intervenants de toute la région afin de protéger et de restaurer les divers écosystèmes de la chaîne Columbia en s'appuyant sur des décisions fondées sur des données probantes. Les milieux humides caractéristiques du fond des vallées, la forêt pluviale tempérée intérieure et les prairies subalpines pleines de vie contribuent à la biodiversité naturelle. Nos enfants et petits-enfants ont la possibilité de connaître la nature sauvage et d'en devenir les gardiens.

6.0 Stratégies clés

Les stratégies clés sont axées sur la concrétisation de la vision. Elles comportent des objectifs et des cibles détaillés devant encadrer la gestion des parcs et du lieu historique ainsi qu'orienter la prise de décision au cours des dix prochaines années. Les cibles sont classées en ordre de priorité et assorties de dates précises dans la mesure du possible. Lorsqu'aucune date n'est indiquée, la cible doit être atteinte dans la période visée par le plan en fonction des possibilités, des priorités de Parcs Canada et de la capacité des parcs nationaux. Des mises à jour annuelles du plan directeur permettront aux partenaires (autochtones et autres), aux collectivités locales, aux intervenants et au grand public de discuter de l'état et de la mise en œuvre du plan.

Quatre stratégies clés encadrent les orientations de gestion des parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers ainsi que du lieu historique national du Col-Rogers. Elles portent plus particulièrement sur les priorités en matière de gestion. Elles comportent des aspects liés à la conservation à l'échelle du paysage et aux changements climatiques, deux facteurs importants qui joueront sur l'avenir des parcs des montagnes.

Les parcs nationaux des montagnes doivent contribuer à la conservation à l'échelle du paysage au Canada grâce à l'établissement de liens écologiques et sociaux avec les terres avoisinantes. De nombreux aspects de la gestion des parcs, comme la restauration écologique, la préparation aux situations d'urgence, l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, les couloirs fauniques et le tourisme, touchent à une vaste région à l'intérieur et au-delà des limites des parcs. Parcs Canada s'efforcera de poursuivre et de développer la collaboration régionale afin de mieux surveiller, comprendre et traiter ces aspects ainsi que d'autres enjeux à l'échelle du paysage.

Les parcs nationaux des montagnes ont été créés pour protéger et représenter des caractéristiques particulières du patrimoine naturel du Canada. Ils comprennent certains des paysages et des ressources naturelles et culturelles les plus importants du pays, qui sont touchés par les changements climatiques et continueront de l'être. Ainsi, ces parcs offrent d'excellentes possibilités de contribuer à la compréhension des changements climatiques et de leurs incidences au fil du temps. Parcs Canada s'engage à protéger les écosystèmes des parcs pour les générations futures en faisant preuve de leadership en matière d'opération durable et de gestion adaptative en réponse aux effets des changements climatiques. Les gestionnaires des parcs nationaux des montagnes continueront à collaborer avec d'autres dans les domaines de la recherche, de la surveillance et de l'éducation en matière de changements climatiques.

Au cours des dix prochaines années, on adoptera dans les parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers ainsi qu'au lieu historique national du Col-Rogers une démarche proactive visant à renforcer les relations avec les Autochtones, à améliorer la conservation du patrimoine naturel et culturel, à maintenir un degré élevé de satisfaction et de plaisir chez les visiteurs, et à privilégier les investissements dans des infrastructures durables. Le lieu historique national sera considéré comme un carrefour pour l'expérience du visiteur, l'apprentissage et les recherches scientifiques en sciences naturelles, les changements climatiques et la protection des espèces en péril. Cette fonction sera centrée sur le Centre de la découverte du Col-Rogers, où l'on célèbre l'histoire de l'innovation dans les domaines des transports et de la nivologie dans la région.

Stratégie clé n° 1 : Conserver le patrimoine naturel et culturel pour les générations futures

La protection des ressources naturelles et culturelles, des écosystèmes et des paysages est au cœur de la raison de l'existence du parc, et le maintien et la restauration de l'intégrité écologique est la première priorité de la gestion du parc. L'approche de Parcs Canada pour conserver ces aspects importants sera guidée par la compréhension et le respect de l'importance du lieu et des valeurs naturelles et culturelles. Sachant qu'il existe des incertitudes, les initiatives de gestion, de conservation et de restauration des écosystèmes de Parcs Canada seront fondées sur les meilleures connaissances scientifiques et autochtones

disponibles, à l'appui d'une approche prudente et adaptative qui tiendra compte de l'évolution des politiques et des pratiques de gestion en fonction de la surveillance des résultats.

Dans les parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers ainsi que le lieu historique national du Col-Rogers, les caractéristiques du patrimoine naturel et culturel sont très sensibles aux impacts associés à la Transcanadienne et au corridor ferroviaire qui traversent les lieux. L'augmentation prévue de la circulation routière et de la fréquentation aggravera ces impacts au cours de la période visée par le présent plan directeur. L'objectif de cette stratégie clé consiste à déterminer l'orientation de gestion qui permettra le mieux de préserver et d'améliorer l'intégrité écologique et culturelle des parcs et du lieu historique. Les priorités consistent à réduire la mortalité des espèces sauvages, à se concentrer sur le rétablissement des espèces en péril, à améliorer la qualité et la connectivité de l'habitat grâce à des initiatives de collaboration, à une gestion active et à une attention particulière portée à l'amélioration de la surveillance et de la recherche écologiques, ainsi qu'à veiller à la préservation et à la mise en valeur des ressources et des paysages qui racontent l'histoire de ces lieux exceptionnels et leur rôle dans l'histoire du Canada.

Objectif 1.1 : Un programme amélioré de surveillance de l'intégrité écologique élaboré en collaboration avec des partenaires autochtones oriente activement la gestion et la prise de décisions fondées sur la science et le savoir autochtone.

Cibles

- Des mesures d'intégrité écologique proposées (concernant les espèces envahissantes, les espèces vulnérables de haute altitude, la présence de mammifères de multiples espèces et le régime thermique des cours d'eau) sont élaborées à partir de données de base recueillies d'ici 2023.
- Le programme de surveillance de l'intégrité écologique fait l'objet d'une évaluation d'ici 2025 afin que l'on puisse déterminer s'il convient d'y apporter des modifications ou d'effectuer des recherches ciblées pour mieux comprendre les effets des changements climatiques sur les écosystèmes des parcs.
- Toutes les mesures d'intégrité écologique font l'objet d'une évaluation de leur état d'ici 2028.

Objectif 1.2 : L'état des ressources culturelles, notamment les sites archéologiques, les paysages et les caractéristiques des paysages, est amélioré en se fondant sur la science et le savoir autochtone.

Cibles

- L'inventaire des ressources culturelles du corridor de la Transcanadienne est dressé d'ici 2025.
- Des évaluations des risques sont effectuées d'ici 2025 pour les ressources culturelles qui pourraient être vulnérables aux effets des changements climatiques.
- D'ici 2030, les refuges d'importance culturelle sont restaurés et entretenus conformément aux plans d'entretien approuvés.

Objectif 1.3 : Les effets de l'augmentation de la circulation routière sur les espèces sauvages et l'habitat sont réduits grâce à une gestion active et à la prise de mesures d'atténuation.

Cibles

- La connectivité de l'habitat augmente par rapport aux niveaux de 2020.
- La mortalité des espèces sauvages est réduite d'ici 2030 de sorte que parmi les animaux morts, on ne compte aucun grizzli ni carcajou et moins de 4 % et 5 % des populations de chèvres de montagne et d'ours noirs, respectivement, sur cinq ans.
- Des améliorations propres aux espèces envahissantes et à la connectivité aquatique et terrestre sont intégrées à tous les projets de construction ou d'entretien des routes.
- La connectivité structurelle le long des corridors de transport est améliorée par rapport aux niveaux de 2020 grâce à une collaboration avec le ministère des Transports et de l'infrastructure de la Colombie-Britannique et avec le Chemin de fer Canadien Pacifique.

Objectif 1.4 : Les besoins et les priorités en matière de recherche dans les parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers ainsi qu'au lieu historique national du Col-Rogers sont cernés et communiqués au public en collaboration avec les partenaires, les intervenants et les partenaires autochtones dont les territoires traditionnels chevauchent les parcs et le site.

Cibles

- Des recherches hautement prioritaires sont lancées, d'ici 2022, dans le cadre de partenariats avec des établissements universitaires et des groupes autochtones.
- Un programme de science citoyenne reposant sur le bénévolat, mis en place d'ici 2025, contribue aux initiatives de recherche.

Objectif 1.5 : Les projets de connectivité régionale sont favorisés par les initiatives de rétablissement des espèces en péril et les initiatives de conservation à l'échelle du paysage entreprises par des gestionnaires de terres avoisinantes, d'autres intervenants, des partenaires autochtones et Parcs Canada.

Cibles

- Parcs Canada collabore avec la province de la Colombie-Britannique afin d'achever, en 2023, la planification du rétablissement de la harde de caribous des montagnes du Sud.
- Le plan d'action visant des espèces multiples des parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers est mis à jour d'ici 2025 en tenant compte de l'interconnectivité, des facteurs de stress régionaux, des changements climatiques et des priorités à l'échelle du paysage.
- Un minimum de 20 % du régime historique des feux est maintenu en ayant recours aux brûlages dirigés, et on favorise le retour du régime des feux naturel grâce à une gestion active des feux allumés naturellement afin d'améliorer l'intégrité écologique de l'écosystème forestier.
- Les secteurs prioritaires en matière de préservation de la sécurité de l'habitat et de la connectivité fonctionnelle du paysage sont cernés d'ici 2025 et gérés avec les partenaires régionaux.

Objectif 1.6 : La sécurité publique et la gestion des ressources sont renforcées grâce à la collaboration avec la province de la Colombie-Britannique, les administrations locales et régionales, et les organismes à but non lucratif.

Cibles

- Par les mesures d'intervention et les travaux de réduction des risques d'incendie qu'il réalise dans les parcs, Parcs Canada met à contribution son expertise pour enrichir les plans et les programmes locaux et régionaux de protection civile et de réduction des risques d'incendie.
- La protection de l'intégrité écologique et culturelle, des infrastructures essentielles et des terres avoisinantes est améliorée en coordination avec les intervenants et partenaires locaux et régionaux.
- Le savoir et les perspectives autochtones sont intégrés à la planification de la gestion du feu, aux plans d'action sur les espèces en péril et aux évaluations d'impact.

Stratégie clé n° 2 : Expériences authentiques adaptées au territoire

Les parcs nationaux offrent aux Canadiens et aux Canadiennes des occasions exceptionnelles de développer un sentiment d'attachement au patrimoine naturel et culturel. Ils donnent la chance tout à fait unique de s'immerger dans la nature, l'histoire et différentes cultures en plein cœur de paysages sauvages de montagne. Le mandat de Parcs Canada met l'accent sur l'importance de préserver l'authenticité et la qualité de cette expérience tout en veillant à ce que les visiteurs comprennent son caractère unique. Les possibilités offertes aux visiteurs seront caractérisées par la durabilité et la capacité à répondre aux divers besoins et attentes de ces derniers. Les activités et les communications seront conçues de manière à améliorer la compréhension et l'intendance des ressources naturelles et culturelles, en invitant toute la population à partager la responsabilité de la conservation de ces lieux extraordinaires.

La préservation et l'amélioration de l'intégrité écologique constituent la première priorité pour les parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers. En gérant mieux les attentes et en cernant quels sont les activités, les installations et les services appropriés, on disposera d'éléments clés pour gérer la fréquentation et offrir une expérience du visiteur de qualité. Les récits et les diverses cultures qui ont façonné la région, ainsi que les liens qui les unissent à l'histoire du Canada, seront célébrés et communiqués, et ils inspireront les publics nationaux et étrangers.

Vu la tendance à la hausse de la fréquentation, cette stratégie clé vise à maintenir des niveaux élevés de satisfaction chez les visiteurs tout en minimisant, en atténuant ou en réduisant les impacts environnementaux négatifs. Les pressions exercées en hiver et au printemps par les visiteurs faisant des randonnées de ski dans l'arrière-pays sont telles que la capacité de stationnement ne répond pas à la demande à la plupart des points de départ de pistes, ce qui peut avoir une incidence sur la qualité de l'expérience. L'accent sera mis sur les possibilités d'améliorer l'offre durant la saison intermédiaire et l'hiver, de même que sur une planification minutieuse, afin d'assurer une fréquentation durable.

Objectif 2.1 : Des lieux accueillants permettent aux visiteurs de tous âges, de tous horizons et de toutes capacités de découvrir le patrimoine naturel et culturel des parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers ainsi que du lieu historique national du Col-Rogers.

Cibles

- Un audit sur l'accessibilité et l'inclusion axé sur les secteurs accessibles par la route est réalisé d'ici 2022 les recommandations formulées sont mises en œuvre à compter de 2023.
- Les expériences offertes dans les parcs à la majorité des aires de fréquentation diurne sont plus accessibles et inclusives qu'en 2020.
- Les plans d'aménagement de nouvelles installations pour les visiteurs ou de modernisation des installations existantes tiennent compte de la sécurité, de l'accessibilité et de l'inclusion.
- La satisfaction des visiteurs s'accroît grâce aux outils de planification de voyage en ligne et à la signalisation sur place, qui comprend un langage descriptif et des graphiques permettant aux visiteurs de choisir des expériences répondant à leurs besoins, à leurs intérêts et à leurs capacités.

Objectif 2.2 : Les récits propres aux parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers ainsi qu'au lieu historique national du Col-Rogers sont communiqués aux publics canadien et étranger afin d'inciter ceux-ci à venir sur place.

Cibles

- Des programmes de diffusion externe de qualité, bénéficiant de plateformes en ligne, de sites stratégiques et de partenariats clés, permettent d'atteindre des publics cibles traditionnels et nouveaux dans des centres urbains comme Calgary, Kelowna et Vancouver.
- Les programmes (p. ex. Initiation au camping), les produits et les collaborations dans les parcs permettent d'atteindre des niveaux élevés de satisfaction chez les visiteurs.
- Des initiatives stratégiques de marketing et de diffusion externe se traduisent par une hausse de fréquentation chez les familles, les enfants et les jeunes par rapport aux niveaux de 2020.

- Des programmes et des produits d'interprétation nouveaux ou révisés sont élaborés selon une approche axée sur le public afin d'offrir des possibilités diversifiées et inclusives à tous les visiteurs.
- Le nombre de visites du site Web et les interactions dans les médias sociaux sont plus élevés qu'en 2020 grâce à des médias numériques innovants qui mettent les parcs à la portée des voyageurs virtuels.

Objectif 2.3 : La fréquentation et la protection des ressources naturelles et culturelles sont coordonnées afin de réduire les impacts, de gérer les attentes et de préserver la qualité de l'expérience offerte.

Cibles

- Les profils de fréquentation des parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers ainsi que du lieu historique national du Col-Rogers, et les pratiques exemplaires d'autres parcs nationaux en matière de gestion de la fréquentation, sont évalués afin de cerner les mesures de mise en œuvre à prendre d'ici 2022.
- De nouveaux outils et initiatives de planification de voyage qui permettent de faire correspondre les attentes des visiteurs avec la capacité des parcs sont utilisés par un nombre croissant de personnes chaque année.
- De nouvelles initiatives de sensibilisation dans les parcs et en ligne permettent de réduire l'impact des visiteurs sur les composantes vulnérables des écosystèmes et contribuent à une tendance à la baisse du nombre annuel de conflits entre humains et animaux sauvages depuis 2020.

Objectif 2.4 : Les visiteurs des parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers ainsi que du lieu historique national du Col-Rogers éprouvent un degré élevé de plaisir et de satisfaction, et font des apprentissages.

Cibles

- Un nombre plus élevé de visiteurs qu'en 2020 participent aux activités d'apprentissage dans les parcs (programmes d'interprétation, programmes scolaires et science citoyenne).
- D'ici 2026, 85 % des visiteurs affirment que les parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers ainsi que le lieu historique national du Col-Rogers sont importants à leurs yeux.
- D'ici 2025, des services et des programmes sont offerts aux groupes et aux participants de visites en autobus afin de les encourager à explorer les parcs, à s'informer et à communiquer leurs expériences par l'entremise des médias sociaux.

Objectif 2.5 : Les Canadiens et les Canadiennes éprouvent un sentiment d'attachement de plus en plus grand envers les parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers, et le lieu historique national du Col-Rogers.

Cibles

- Les récits en ligne, la diffusion de photos et de vidéos, et la participation du public favorisent l'établissement de liens entre les Canadiens et les Canadiennes et l'endroit où ils vivent, ce qui se traduit par une tendance annuelle à la hausse de la fréquentation et des interactions sur les sites Web et dans les médias sociaux.
- Les activités et initiatives stratégiques de sensibilisation conduisent à un nombre accru d'interactions, d'immersions et de relations d'ambassadeurs avec les publics cibles, notamment les jeunes, les jeunes adultes et les Canadiens et Canadiennes vivant en milieu urbain, par rapport aux niveaux de 2020.
- En collaborant avec des musées, des partenaires de l'industrie touristique et des organismes culturels de la région, Parcs Canada améliore ses nouvelles activités de narration sur place (en personne) et à distance (de manière virtuelle) en y intégrant les contributions culturelles et les événements qui façonnent depuis toujours l'histoire de la région et du pays (p. ex. les cheminots japonais, les sauteurs à skis scandinaves).

Objectif 2.6 : Les expériences et les possibilités offertes en automne, en hiver et au printemps sont améliorées pour réduire les pressions exercées par les visiteurs en haute saison et tirer profit des marchés émergents du voyage saisonnier.

Cibles

- Les tendances saisonnières en matière de tourisme régional sont évaluées, et des stratégies sont élaborées, afin d'améliorer la planification des voyages ainsi que l'expérience et la sécurité des visiteurs, de favoriser les visites saisonnières et de remédier aux impacts possibles sur les animaux sauvages du prolongement de la saison touristique.
- De nouvelles possibilités sont étudiées, d'ici 2025, afin d'améliorer la durabilité, l'intégrité écologique et l'expérience du visiteur liées aux refuges et aux installations existantes de l'arrière-pays. Cette démarche est réalisée en collaboration avec des partenaires, lorsqu'approprié.
- Des cibles de fréquentation printanière et automnale sont établies pour le parc national du Mont-Revelstoke d'ici 2025.
- Le nombre de visiteurs de la région, tant nouveaux qu'assidus, montre une tendance à la hausse au cours des cinq prochaines années.
- Le système de délivrance de permis d'accès hivernal est respecté à 100 %. Les utilisateurs connaissent les difficultés liées à la fréquentation de l'arrière-pays en hiver avant d'arriver au parc national des Glaciers. Ils comprennent les exigences du système et soutiennent l'instauration d'un modèle de recouvrement des coûts pour sa mise en œuvre.

Objectif 2.7 : Les impacts environnementaux de l'augmentation de la fréquentation sont atténués dans les sites de l'avant-pays et de l'arrière-pays grâce à des solutions de gestion durables et diversifiées.

Cibles

- Un programme de surveillance de la fréquentation à l'année est mis en place d'ici 2022 afin d'obtenir des données de référence, de cerner les tendances et d'étudier les impacts cumulatifs dans le but d'éclairer les décisions à prendre sur l'offre d'activités dans l'avant-pays et l'arrière-pays.
- D'ici 2030, la modernisation des infrastructures des terrains de camping désignés de l'arrière-pays permet d'améliorer la gestion des déchets et de réduire l'empreinte environnementale ainsi que les interactions entre humains et animaux sauvages par rapport aux niveaux de 2020.
- Les impacts environnementaux de la fréquentation en ce qui a trait à la gestion des déchets, à la sécurité et à la connectivité de l'habitat, aux conflits entre humains et animaux sauvages, et aux impacts sur le milieu subalpin fragile sont atténués par la mise en œuvre d'une stratégie de fréquentation de l'arrière-pays élaborée d'ici 2025.
- L'offre de moyens de transport écologiques et la possibilité d'améliorer les transports publics sont étudiées, et des mesures sont mises en œuvre, d'ici 2030.

Stratégie clé n° 3 : Renforcer les relations avec les Autochtones

Le gouvernement du Canada s'est engagé à approfondir et à renforcer ses relations avec les peuples autochtones. De nombreux lieux administrés par Parcs Canada sont gérés par l'entremise d'organismes de gestion coopérative ou dans le cadre de relations consultatives avec les collectivités autochtones locales. Ces structures reconnaissent les responsabilités et les rôles importants et permanents des peuples autochtones en tant que gardiens des lieux patrimoniaux. Grâce à des approches fondées sur des relations renouvelées, le respect et la coopération, on continuera de reconnaître les liens entre les Autochtones et les parcs nationaux des montagnes, et de travailler avec les partenaires autochtones pour favoriser la réalisation des priorités d'intérêt mutuel.

Objectif 3.1 : Les partenaires autochtones dont les territoires traditionnels chevauchent les parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers ainsi que le lieu historique national du Col-Rogers, notamment les Ktunaxa, les Secwépemc et les Syilx/Okanagan, participent à la gestion des parcs dans le cadre de solides relations de collaboration avec Parcs Canada.

Cibles

- Des ententes de collaboration sont conclues avec les peuples autochtones entretenant des liens traditionnels avec les terres des parcs.
- Des objectifs de connectivité à l'échelle du paysage, y compris la possibilité d'aménager des aires protégées et de conservation autochtones adjacentes, sont établis au cours des cinq prochaines années.
- Les collectivités autochtones entretenant des liens traditionnels avec ces terres sont de plus en plus présentes dans les parcs nationaux et le lieu historique national, y ont facilement accès, mènent leurs pratiques traditionnelles et modernes sur les terres et les eaux, et se sentent accueillies et soutenues dans ces endroits.

Objectif 3.2 : Le savoir et les perspectives des partenaires autochtones dont les territoires traditionnels chevauchent les parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers ainsi que le lieu historique national du Col-Rogers, notamment les Ktunaxa, les Secwépemc et les Syilx/Okanagan, constituent des éléments clés des fonctions de gestion des parcs.

Cibles

- Le savoir et les perspectives autochtones sont intégrés à la gestion des ressources écologiques et culturelles.
- Les partenaires autochtones participent à la mise en valeur de l'histoire et des récits du Canada, et collaborent à l'élaboration du contenu et des récits propres aux Autochtones ainsi qu'à leur diffusion dans le cadre des programmes du parc tout au long de la période visée par le plan directeur.
- Les visiteurs découvrent les perspectives et le savoir autochtones grâce aux expériences vécues dans les parcs.
- Le pourcentage de base des visiteurs qui participent à des expériences d'apprentissage liées aux Autochtones est établi d'ici 2026.
- Une formation de sensibilisation culturelle est proposée chaque année au personnel de Parcs Canada et des entreprises qui exercent leurs activités dans le parc.

Objectif 3.3 : Des occasions pour les peuples autochtones dont les territoires traditionnels englobent les parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers ainsi que le lieu historique national du Col-Rogers, notamment les peuples Ktunaxa, Secwépemc et Syilx/Okanagan, de profiter des possibilités économiques et d'autres possibilités associées aux parcs sont étudiées et mises en œuvre.

Cibles

- Des outils de recrutement d'Autochtones sont élaborés et adoptés dans le but d'attirer et de maintenir en poste des Autochtones au sein du personnel des parcs nationaux.
- Des possibilités de marchés, des contrats d'approvisionnement et d'autres occasions d'affaires sont offerts aux collectivités autochtones.
- Les programmes des gardiens autochtones jouent un rôle dans la surveillance des parcs et les possibilités d'apprentissage offertes aux visiteurs.

Stratégie clé n° 4 : Franchir la chaîne Columbia – transport, biens et infrastructure

Les voyages et le transport font partie intégrante de l'histoire des parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers ainsi que du lieu historique national du Col-Rogers. La traversée de la chaîne Columbia a toujours été difficile en raison du terrain montagneux, des précipitations annuelles importantes et des risques considérables d'avalanches. L'objectif de cette stratégie clé consiste à poursuivre la réflexion sur la manière de mieux se déplacer tout en restant en sécurité et en réduisant nos impacts sur ce terrain montagneux accidenté. Les services touristiques, l'expérience du visiteur, la connectivité entre les espèces sauvages et les milieux aquatiques, l'opération des parcs, les effets des changements climatiques et la circulation des personnes et des biens à travers les montagnes, le long du corridor routier et ferroviaire national, sont tous étroitement liés à la gestion de ces lieux extraordinaires. Les conditions météorologiques représentent un obstacle omniprésent au bon fonctionnement des opérations, et Parcs Canada s'est donné comme priorité de se préparer aux impacts à long terme du changement climatique sur l'infrastructure destinée aux visiteurs.

Des investissements fédéraux et provinciaux continuent de permettre l'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne entre la limite de l'Alberta et Kamloops. De plus, une étude d'impact détaillée est en cours d'achèvement en vue d'un futur élargissement à quatre voies dans le parc national Yoho. Bien qu'aucun plan d'accroissement du capital fixe n'ait été établi pour les tronçons de la Transcanadienne situés dans les parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers, cette stratégie clé définit des cibles appropriées pour les facteurs à considérer relativement à l'environnement, à la sécurité et à l'expérience du visiteur au cours de la mise en œuvre du plan.

Objectif 4.1 : Les parcs sont opérés de manière plus durable grâce à la réduction des impacts environnementaux et à la poursuite des améliorations de l'état des biens et de l'infrastructure.

Cibles

- Selon le Rapport sur l'état des biens, la proportion de biens en bon état par rapport à ceux qui sont dans un état passable ou mauvais augmente d'ici 2025.
- Pour contribuer à l'objectif d'« écologisation » des activités et de décarbonisation de l'utilisation d'énergie de Parcs Canada, on étudie la possibilité de faire davantage appel aux transports publics dans le cadre des activités des parcs.
- La priorité est accordée aux biens bâtis qui risquent le plus de subir les effets des changements climatiques, et la portée conceptuelle des travaux est délimitée pour chacun d'eux d'ici 2025.
- Les tendances et les projections en matière de changements climatiques, ainsi que les effets de ce phénomène, sont recensés, et des mesures visant à y remédier sont intégrées aux plans opérationnels (p. ex., investissements dans les biens, plans de gestion par secteur, gestion du feu, espèces en péril, etc.) et aux évaluations d'impact d'ici 2025.
- L'extraction d'agrégats pour la rénovation et l'entretien des routes est encadrée par la *Stratégie de gestion des agrégats des parcs des montagnes* (2019) et la *Directive de gestion 2.4.7 de Parcs Canada – Sable, gravier et autres matériaux de remplissage : travaux d'excavation et remise en état des lieux*¹.

Objectif 4.2 : La sécurité, l'accès et la capacité sont améliorés sur la Transcanadienne et dans les aires de fréquentation grâce à une conception environnementale et à des outils novateurs de gestion des visiteurs.

Cibles

- Des évaluations des risques liés aux activités des visiteurs sont effectuées au moins une fois par an, et des mesures d'atténuation appropriées sont mises en œuvre pour assurer la sécurité des visiteurs.

¹ La directive de gestion 2.4.7 de Parcs Canada demande de privilégier l'approvisionnement en agrégats provenant de l'extérieur des parcs. Elle permet toutefois de s'approvisionner en granulats à l'intérieur des parcs si les sources extérieures ne se trouvent pas à une distance raisonnable ou risquent de causer des perturbations environnementales plus importantes que l'approvisionnement en granulats à l'intérieur du parc.

- La satisfaction des visiteurs quant aux places de stationnement offertes dans les aires de fréquentation est en hausse par rapport aux niveaux de 2020.
- Les mesures de sécurité liées au corridor de transport (c.-à-d. pose de chaînes, limites de vitesse, interventions d'urgence, déversements et formation des conducteurs) s'améliorent grâce à une collaboration avec les intervenants provinciaux.

Objectif 4.3 : Les paysages culturels et les possibilités d'expérience du visiteur sont intégrés à la gestion des routes.

Cibles

- Un projet pilote est lancé d'ici 2025 pour offrir des occasions originales aux visiteurs dans les aires d'attente pour véhicules utilisées lors de déclenchements préventifs d'avalanches ou de fermetures d'urgence des routes.
- Les services et les installations pour les visiteurs dans l'avant-pays sont évalués, et des possibilités sont cernées, d'ici 2030, pour intégrer à la conception de tous nouveaux travaux d'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne des paysages culturels, des points de vue et l'offre d'expériences du visiteur nouvelles ou améliorées.

Objectif 4.4 : L'efficacité opérationnelle, la sécurité et la protection de l'environnement sont améliorées pendant la période visée par le plan directeur.

Cibles

- La planification, la collecte de données, l'inventaire des données sur le savoir autochtone et les études préalables à une évaluation détaillée des incidences de l'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne sont terminés d'ici 2030.
- Les anciens secteurs opérationnels qui ne sont plus utilisés sont désaffectés et restaurés.
- Les risques pour les eaux souterraines et les cours d'eau sont minimisés grâce à l'amélioration, d'ici 2030, du stockage du sel et des abrasifs au bloc des services d'entretien du parc national des Glaciers.
- Les nouveaux biens opérationnels et bâtiments atteignent ou dépassent les objectifs d'efficacité énoncés dans la Stratégie de développement durable de l'Agence.

7.0 Approche de gestion par secteur

L'approche de gestion par secteur porte sur des secteurs donnés des parcs nationaux qui présentent des problèmes de gestion complexes : valeurs naturelles ou culturelles importantes, niveau de fréquentation élevé, intérêt du public, infrastructure importante ou fortes possibilités d'expérience du visiteur. Il faut souvent accorder une attention particulière à ces secteurs pour en préserver l'intégrité écologique et assurer la prestation d'expériences du visiteur de qualité. Trois secteurs qui nécessitent l'établissement d'objectifs et de cibles de gestion particuliers ont été recensés dans le présent plan directeur : le secteur des Prés-dans-le-Ciel (de la vallée du fleuve Columbia jusqu'aux eaux d'amont en zone alpine), le lieu historique national du Col-Rogers et la vallée de la Beaver.

Les objectifs et cibles proposés pour chacun des trois secteurs mettent l'accent sur la gestion de la fréquentation et sur la minimisation ou l'atténuation des impacts sur l'intégrité écologique et culturelle. L'incertitude entourant les effets possibles sur les environnements alpins fragiles, la sécurité et la connectivité de l'habitat, et les nouvelles activités sera dissipée par des évaluations des effets cumulatifs possibles sur les composantes valorisées avant la mise en œuvre de nouvelles offres aux visiteurs.

Secteur des Prés-dans-le-Ciel, de la vallée du fleuve Columbia jusqu'aux eaux d'amont en zone alpine

Le sommet du mont Revelstoke attire des visiteurs venus du monde entier pour admirer les magnifiques tapis de fleurs sauvages subalpines et les splendides paysages de montagne facilement accessibles depuis la promenade des Prés-dans-le-Ciel, longue de 26 km. De nouvelles expériences du visiteur ont été créées à la suite de la publication du plan directeur des parcs de 2010 et du Plan du secteur des Prés-dans-le-Ciel subséquent. Elles incitent les visiteurs à suivre un parcours naturel et culturel entre la ville de Revelstoke et le sommet du mont. De nouvelles offres d'interprétation et des sentiers réaménagés plongent les visiteurs dans une forêt qui change selon l'altitude, présentent l'histoire du saut à ski au mont Revelstoke (aujourd'hui désigné événement historique national) et contribuent à disperser les gens le long de la promenade. Le nouveau terrain de camping de la Forêt-Nivale, situé dans la partie inférieure du mont, favorisera une transition entre la fréquentation diurne et les visites de plusieurs jours. Des sentiers de randonnée alpine et des emplacements de camping dans l'arrière-pays sont offerts au lac Eva et aux lacs Jade pour permettre une expérience plus immersive.

Comme la fréquentation continue d'augmenter, une approche proactive doit être adoptée pour gérer les limites de capacité et fournir aux visiteurs des outils de planification de voyage qui contribuent à minimiser les préoccupations liées aux conflits entre humains et animaux sauvages, l'encombrement du stationnement au sommet, les problèmes provoqués par les chiens en liberté et la protection de l'habitat fragile de prairie subalpine.

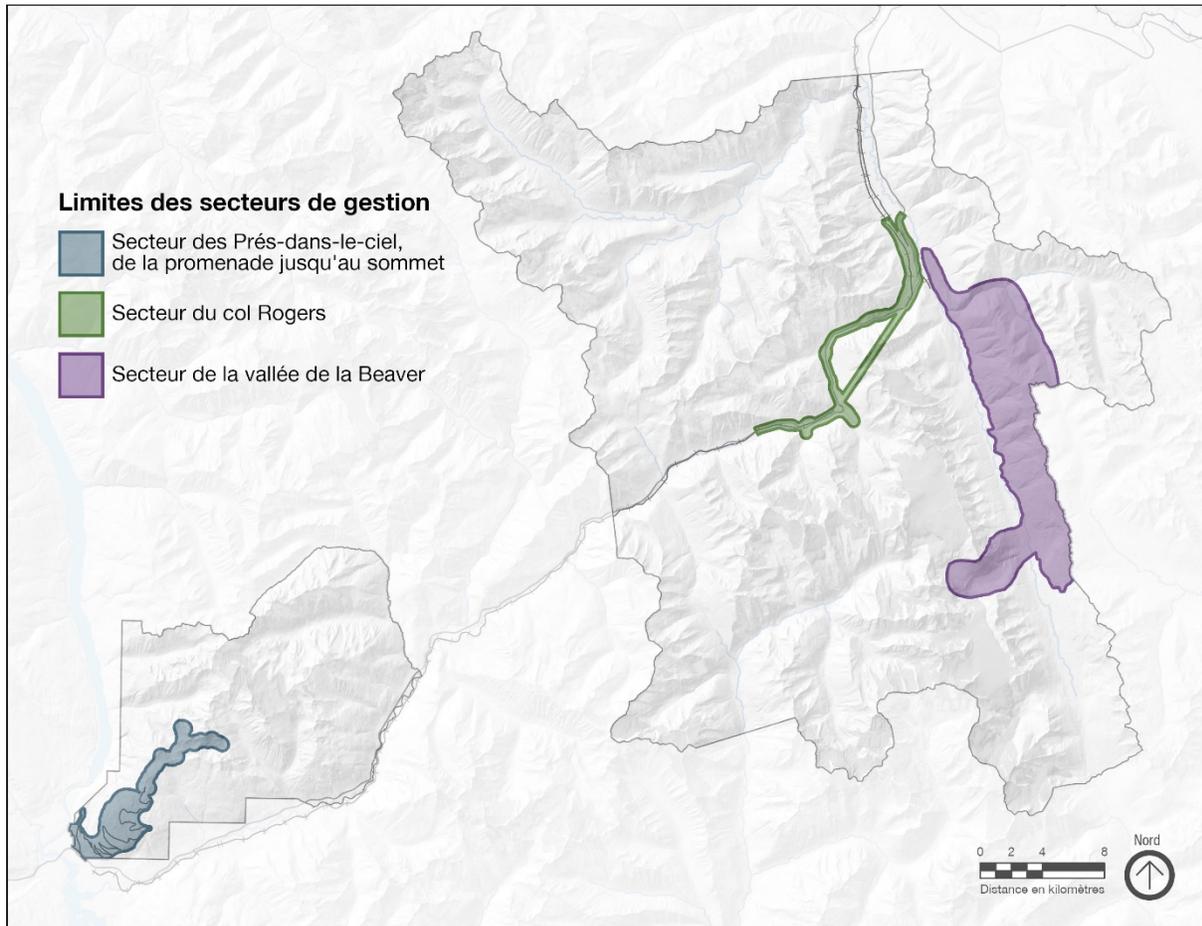
Le plan du secteur des Prés-dans-le-Ciel mise sur les investissements réalisés au cours de la dernière décennie. Avec la participation active de partenaires autochtones, l'accent est mis sur la préservation de l'intégrité écologique et la satisfaction des besoins opérationnels aujourd'hui et dans les années à venir, sans pour autant négliger la conservation et l'amélioration des expériences et des services offerts aux visiteurs. La créativité et l'innovation resteront au cœur de la gestion durable de la fréquentation et de l'opération du parc, et inspireront les mesures d'intendance à l'intérieur et à l'extérieur des limites du parc.

Objectif 1 : La fréquentation est gérée de manière à protéger les ressources naturelles et culturelles, et à favoriser des expériences de qualité.

Cibles

- Les profils de fréquentation sont surveillés, et des stratégies sont élaborées, d'ici 2025 pour réduire les impacts des visiteurs en se basant sur une étude détaillée de la capacité de circulation et sur une analyse des options pour le sommet du mont Revelstoke.
- Des données de base sur les collectivités fauniques et végétales vulnérables sont consignées chaque année pour éclairer la gestion de la fréquentation.

Carte 2 : Approche de gestion par secteur



- Le nombre annuel d'incidents liés à des conflits entre humains et animaux sauvages est à la baisse.
- Grâce à des mesures de sensibilisation et de prévention, le respect des restrictions concernant les chiens et des règles sur la tenue des chiens en laisse s'améliore d'ici 2025.

Objectif 2 : Les partenaires autochtones et les collectivités locales entretiennent un lien étroit avec le parc national du Mont-Revelstoke.

Cibles

- Les pentes inférieures du mont Revelstoke sont un lieu de rassemblement de plus en plus fréquenté par les Autochtones et les familles, les groupes ou les particuliers des collectivités locales et régionales qui veulent découvrir le parc national.
- Les partenaires autochtones et les collectivités locales participent activement à l'élaboration d'objectifs communs pour l'avenir du secteur de gestion des Prés-dans-le-Ciel.
- La fréquentation régionale et la collaboration locale augmentent dans le cadre des activités organisées dans le parc national du Mont-Revelstoke (p. ex., programmes Initiation au camping) par rapport à 2020.

Lieu historique national du Col-Rogers

Au cœur du parc national des Glaciers, un étroit passage à travers les imposants sommets de la chaîne Columbia sert de décor pour de nombreux récits liés aux voyages, au transport, à la persévérance et à l'ingéniosité humaines, à la tragédie ainsi à la puissance toujours présente de la nature. Le col Rogers a été désigné lieu historique national en 1971 en raison du rôle essentiel qu'il a joué dans le développement du Canada en tant que nation. Il a été commémoré pour souligner le travail des premiers éclaireurs, la construction du chemin de fer et l'achèvement de la Transcanadienne, et l'histoire continue de s'y écrire aujourd'hui. L'histoire des peuples autochtones qui ont parcouru ce corridor bien avant les explorateurs européens, de même que les liens qui unissent les Autochtones à ce lieu aujourd'hui, n'ont pas encore été racontés.

Le col Rogers inspire l'aventure, la créativité et l'innovation. C'est le berceau de l'alpinisme et de l'étude des glaciers en Amérique du Nord, et on y a construit le premier grand hôtel ferroviaire au Canada, en plus d'y accueillir les premiers guides de montagne au pays. Accueillant des touristes des montagnes depuis les années 1880, il demeure une destination pour le tourisme, le camping, la randonnée et l'alpinisme. En hiver, des chutes de neige d'environ dix mètres en moyenne à la limite forestière en font une destination de ski de randonnée dans l'arrière-pays de renommée mondiale qui ne cesse de gagner en popularité.

Plus de 140 couloirs d'avalanche menacent le corridor de transport dans le parc national des Glaciers. Depuis l'achèvement de la voie ferrée en 1886, l'ouverture et la sécurité de ce tronçon font l'objet d'une lutte sans fin. Merveille en soi, le programme de déclenchement préventif d'avalanches du col Rogers bénéficie de données climatiques et nivologiques complètes, d'une technologie innovante et de l'opération mobile de déclenchement préventif d'avalanches la plus grosse et la plus longue au monde, menée en partenariat avec les Forces armées canadiennes.

Les récits du col Rogers continuent d'évoluer. Dans la vision du meilleur avenir possible pour le secteur, ses valeurs naturelles et culturelles uniques sont harmonieusement combinées aux possibilités offertes dans l'avant-pays et l'arrière-pays ainsi qu'au corridor de transport. Les visiteurs et les voyageurs en transit découvrent le col d'une manière qui met en valeur ses merveilles naturelles et sa riche histoire culturelle. L'endroit continue d'inspirer l'aventure, la créativité et l'innovation.

Au cours de la mise en œuvre du présent plan directeur, les possibilités de réaménagement du col Rogers sont étudiées et explorées afin de créer une destination dotée de services et d'installations pour les Autochtones, les visiteurs, les partenaires et les intervenants, et d'en faire un carrefour des sciences et de l'innovation. En s'appuyant sur les commentaires recueillis lors des consultations, on met en valeur, au col Rogers, les merveilles naturelles et la riche histoire culturelle de la région en offrant une gamme de services autant aux voyageurs en transit qu'aux explorateurs culturels et aux aventuriers. Les propositions de projets sont évaluées dans le cadre du processus de délivrance des permis d'aménagement, et le public est consulté avant que les autorisations finales soient accordées. Les possibilités d'aménagement d'installations commerciales dans les parcs et le lieu historique se limitent à l'ancien terrain cédé à bail au col Rogers.

Objectif 1 : Les ressources culturelles de la chaîne Columbia et du lieu historique national du Col-Rogers sont célébrées, et les récits connexes sont communiqués.

Cibles

- Les partenaires autochtones participent activement à la mise en valeur de l'histoire de la région, de la période préeuropéenne à nos jours.
- L'inventaire des ressources culturelles du lieu historique national du Col-Rogers, y compris l'empreinte environnementale proposée de l'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne, est terminé d'ici 2025.
- Les mesures d'atténuation liées aux sites culturels et aux paysages situés dans la zone touchée par la proposition d'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne sont déterminées d'ici 2028.

Objectif 2 : La visite du lieu historique national du Col-Rogers inspire l'aventure, la découverte, la créativité et l'innovation.

Cibles

- Des programmes d'interprétation et de mobilisation fondés sur les sciences sociales, culturelles et naturelles ainsi que sur le savoir autochtone sont élaborés en vue de leur mise en œuvre au lieu historique national du Col-Rogers d'ici 2025.
- Le col Rogers est un pôle de collaboration scientifique et d'innovation dans le domaine des sciences naturelles, des changements climatiques et de la protection des espèces en péril, ce qui se traduit par une augmentation du nombre de permis ou d'ententes de recherche d'ici 2025.
- La création ou l'amélioration de services et de possibilités de nuitées se traduisent par une augmentation du nombre de visiteurs qui séjournent plus longtemps dans la région, qu'il s'agisse de voyageurs en transit, d'explorateurs culturels ou d'aventuriers.

Objectif 3 : Des pratiques innovantes en matière de conception environnementale et de développement durable sont intégrées aux améliorations des infrastructures du col Rogers.

Cibles

- Les nouvelles infrastructures du col Rogers respectent ou dépassent les normes d'efficacité, conformément à la Stratégie de développement durable de l'Agence.
- Les améliorations apportées aux installations opérationnelles du col Rogers respectent ou dépassent les normes d'efficacité et de sécurité.

Secteur de la vallée de la Beaver

La rivière Beaver traverse l'extrémité sud-est du parc national des Glaciers et sépare en deux parties la chaîne de montagnes Columbia : le chaînon Purcell à l'est et la chaîne Selkirk à l'ouest. Depuis la Transcanadienne, le sentier de la Vallée-de-la-Beaver serpente le long de la rivière à travers certains des plus anciens peuplements de thuyas géants et de pruches du parc. À l'est, la limite du parc suit la ligne de partage des eaux le long des crêtes et des prairies subalpines, offrant une vue imprenable sur les glaciers et les montagnes.

On trouvait autrefois dans ce secteur des sentiers entretenus utilisés par les randonneurs et les cavaliers, et reliant une série d'emplacements de camping et de refuges de l'arrière-pays. En 2011, Parcs Canada a mis fin à l'entretien des sentiers et des emplacements de camping dans l'arrière-pays. Le sentier et l'emplacement de camping du Col-Copperstain ont été désaffectés, et le pont Copperstain, qui surplombait le cours supérieur du ruisseau Grizzly, a été démoli. Des améliorations ont toutefois été récemment apportées au sentier de la Vallée-de-la-Beaver pour en permettre un usage polyvalent jusqu'au pont du cours inférieur du ruisseau Grizzly.

Les visiteurs souhaitent toujours profiter de possibilités de randonnée de plusieurs jours dans l'arrière-pays du parc national des Glaciers. Il est également possible de réaménager le parcours reliant la vallée de la Beaver, Copperstain et les collines Bald. Les pressions croissantes exercées le long des limites du parc sont préoccupantes (récolte du bois, motoneige en hiver, vélo de montagne, hélirandonnée et héliski, et accès de plus en plus facile au parc depuis les routes forestières provinciales voisines).

Un parcours de plusieurs jours reliant la vallée de la Beaver, Copperstain et les collines Bald, à travers la forêt pluviale tempérée intérieure et les prairies subalpines qui semblent s'étendre à l'infini, pourrait être ajouté aux expériences emblématiques offertes dans l'arrière-pays du parc de montagne. En collaborant avec les partenaires et des gestionnaires des terres avoisinantes, on s'assurera que la région demeure sauvage et éloignée tout en accueillant les audacieux et les aventuriers des prochaines générations.

Objectif 1 : La gestion de la fréquentation dans le secteur de la vallée de la Beaver et des collines Bald permet d'assurer la durabilité des niveaux de fréquentation, des services et des biens de même que la protection des ressources naturelles.

Cibles

- Les partenaires autochtones, les intervenants touristiques locaux et les gestionnaires des terres avoisinantes participent à la planification et, dans la mesure du possible, à la mise en œuvre des activités entreprises dans la vallée de la rivière Beaver.
- D'ici 2025, une évaluation complète des besoins et de la faisabilité est réalisée en vue de l'élaboration de stratégies de gestion de la fréquentation. L'évaluation comprend un examen des tendances en matière de fréquentation, des conditions souhaitées relativement aux ressources et à l'expérience du visiteur, des besoins d'investissement dans les sentiers et les biens ainsi que des impacts, afin d'orienter les offres aux visiteurs dans la vallée de la Beaver.

Objectif 2 : Les visiteurs découvrent la nature sauvage et éloignée de la vallée de la Beaver et tissent des liens avec les merveilles naturelles et culturelles.

Cibles

- L'état des écosystèmes de la vallée de la Beaver tend à s'améliorer. La biodiversité et les processus naturels sont intacts, et la connectivité avec le paysage et les couloirs dans leur ensemble est préservée.
- Les sentiers et les installations destinées aux visiteurs, relevés dans l'évaluation des besoins et de la faisabilité, sont améliorés et conservés en bon état.
- La restauration active des gravières de la rivière Beaver supérieure et inférieure, sites associés à la construction et à l'exploitation de la Transcanadienne des années 1960 aux années 1990, améliore la fonction écosystémique d'ici 2028.

8.0 Zonage dans les parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers

Le système de zonage des parcs nationaux de l'Agence est une méthode intégrée de classification des terres et des eaux dans un parc national. Il permet de désigner des endroits où des activités particulières peuvent être réalisées sur terre et sur l'eau, en fonction de la capacité de soutenir ces activités. Le système de zonage compte cinq catégories :

- Zone I – Préservation spéciale
- Zone II – Milieu sauvage
- Zone III – Milieu naturel
- Zone IV – Loisirs de plein air
- Zone V – Services du parc

Les cartes de zonage (cartes 3 à 5) qui suivent cette section illustrent les zones désignées dans les parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers.

Voici les modifications proposées par rapport au plan directeur de 2010 :

- Désigner comme secteurs de zone I le réseau de grottes Raspberry Rising, le réseau de marais et de marécages du mont Shaughnessy et la forêt pluviale tempérée intérieure de thuyas géants.
- Faire passer de la zone III à la zone II les emplacements de camping dans l'arrière-pays et les sentiers qui y mènent.
- Inclure dans la zone IV le terrain de camping de la Forêt-Nivale, dans le parc national du Mont-Revelstoke.
- Réduire la superficie de la zone IV le long du corridor de la Transcanadienne pour en faire une zone tampon de 100 m de part et d'autre de la ligne médiane, et inclure les aires de fréquentation diurne et les infrastructures adjacentes à l'autoroute.
- Apporter des modifications mineures aux limites de la zone V au col Rogers et au bloc One Mile.
- Désigner tous les milieux humides situés à l'intérieur ou à proximité du corridor de transport de zone IV comme sites écologiquement sensibles.
- Désigner la forêt ancienne du ruisseau Flat comme site écologiquement sensible.

Au total, les changements proposés à la superficie relative des zones dans les deux parcs nationaux, par rapport à ce qui était décrit dans le plan directeur de 2010, sont de l'ordre suivant :

- Zone I : de 0,3 % à 0,7 %
- Zone II : de 92,6 % à 97,6 %
- Zone III : de 1,6 % à 0,2 %
- Zone IV : de 4,7 % à 1,6 %
- Zone V : aucun changement, 0,01 %
- Sites écologiquement sensibles : de 0,2 % à 0,5 %

Zone I – Préservation spéciale (moins d'un pour cent)

Les terres classées zone I méritent une protection spéciale parce qu'elles contiennent ou abritent des caractéristiques naturelles ou culturelles uniques, menacées ou en voie de disparition, ou parce qu'elles figurent parmi les meilleurs exemples d'une région naturelle. La préservation est ici la principale considération. L'accès et la circulation par véhicule motorisé sont interdits.

Cavernes du parc national des Glaciers : cavernes Nakimu et grottes Raspberry Rising

Les *cavernes Nakimu* comportent plus de cinq kilomètres de passages. C'est l'un des plus grands réseaux souterrains connus en Colombie-Britannique. Les cavernes cachent plusieurs caractéristiques, dont des chutes, des marmites de géant, des grottes de stalactites, du lait de lune ainsi que des dépôts glaciaires saisonniers et permanents. La végétation de surface qui pousse à proximité des cavernes revêt également un intérêt particulier en raison de la présence d'espèces végétales calcicoles (dont la subsistance dépend du calcium). Les plantes calcicoles sont rares dans la chaîne Selkirk en raison de la quantité limitée de calcaire et de sols calcaires qu'on y trouve.

Modifications proposées à la zone I

- Les limites de la zone autour des cavernes Nakimu ont été modifiées pour mieux englober les valeurs naturelles et culturelles sans préciser l'emplacement des cavernes. L'accès à celles-ci est restreint; il est interdit aux visiteurs jusqu'à nouvel ordre en raison de l'inquiétude causée par le syndrome du museau blanc et l'infection des populations de chauves-souris dans le réseau de cavernes.
- Le classement des grottes *Raspberry Rising* a été modifié pour faire passer celles-ci de site écologiquement sensible à secteur de zone I. Ce réseau de grottes est moins connu, mais il se taille lentement une réputation de « merveille naturelle du Canada ». Non seulement ce sont les grottes les plus magnifiquement décorées au pays, mais aussi leur biome unique suscite l'intérêt de scientifiques de diverses disciplines, dont la climatologie et la médecine. L'accès aux grottes *Raspberry Rising* est lui aussi restreint. L'accès pour la recherche est toutefois autorisé au cas par cas aux détenteurs d'un permis approuvé et d'un plan de sécurité pour les visiteurs.
- *Marais et marécages du mont Shaughnessy*. Un classement de zone I est proposé pour les marais et marécages du mont Shaughnessy, dans le parc national des Glaciers, car il s'agit d'un petit réseau représentatif de milieux humides composé d'un marais, d'une tourbière et d'un marécage. Le réseau de milieux humides qu'on propose de classer zone 1 abrite des plantes rares et d'autres éléments écologiques qui sont uniques à ces secteurs en raison des associations calcaires calcareuses qu'on y trouve.
- *Thuyas géants*. On propose de classer zone I un secteur représentatif de la forêt pluviale tempérée intérieure adjacent à la promenade des Cèdres-Géants et à l'aire de fréquentation diurne où les espèces dominantes ont un âge moyen supérieur à 250 ans. Les forêts pluviales tempérées sont rares à l'échelle mondiale. Elles ne représentaient à l'origine que 0,3 % des terres émergées de la planète. Les forêts pluviales tempérées intérieures sont particulièrement uniques : elles ne représentent que 2 % de la superficie mondiale des forêts pluviales tempérées, et une grande partie de ces forêts est perturbée par les activités humaines et la récolte du bois. La vieille forêt pluviale tempérée intérieure occupe une superficie de 15 528 ha dans les deux parcs nationaux. Au total, 98 % de ce territoire se trouve dans les zones I et II. Même en l'absence de perturbations directes, les projections climatiques montrent que cet écosystème sera menacé en raison des changements et des réductions de précipitations locales.

Zone II – Milieu sauvage (97 %)

Les vastes étendues de terres classées zone II représentent et préservent à l'état sauvage une partie de la région naturelle de la chaîne Columbia. La protection d'écosystèmes largement exempts d'intervention humaine y est la principale considération. Les secteurs classés zone II offrent aux visiteurs des possibilités de découvrir de près les caractéristiques écologiques des parcs en bénéficiant d'un nombre très limité de services et d'installations rudimentaires. Celles-ci se limitent à des sentiers, à des emplacements de camping en arrière-pays, à des refuges alpins, à des aides à la descente au mont Sir Donald et à des chalets de patrouille. Le grand public ne peut y accéder en véhicule à moteur. Environ 97 % de la superficie des parcs sont gérés en tant que zone II.

Modifications proposées à la zone II

- Les modifications proposées à la zone II visent à mieux refléter les possibilités d'expérience du visiteur, à assurer la protection écologique des secteurs de l'arrière-pays des parcs et à assurer une cohérence avec les autres parcs des montagnes.
- La modification du corridor de zone IV entraînera une hausse de la superficie de zone II dans les secteurs adjacents au corridor de la Transcanadienne.
- Les emplacements de camping dans l'arrière-pays et les sentiers qui y mènent ont été reclassés, passant de la zone III à la zone II.

Zone III – Milieu naturel (moins d'un pour cent)

Dans les secteurs classés zone III, les visiteurs découvrent le patrimoine naturel et culturel des parcs grâce à des activités récréatives qui n'exigent qu'un minimum de services et d'installations rudimentaires. L'accès en véhicule à moteur peut être autorisé, mais de manière contrôlée. Aucun accès par véhicule motorisé n'est actuellement autorisé en zone III. Cette zone réunit les parcelles de terrain où l'activité humaine et les installations dépassent les normes acceptables pour la zone II.

Dans le parc national du Mont-Revelstoke, la zone III englobe les sentiers situés au sommet du mont Revelstoke et les aires de fréquentation diurnes du sentier du Chou-Puant et de la promenade des Cèdres-Géants. Les secteurs classés zone III du parc national des Glaciers englobent la série de sentiers de randonnées pédestres de la vallée de l'Illecillewaet et le sentier des Chutes-du-Ruisseau-Bear.

Modifications proposées à la zone III

- Les emplacements de camping dans l'arrière-pays et les sentiers qui y mènent ont été reclassés, passant de la zone III à la zone II.
- Les secteurs des sentiers de fréquentation diurne dotés d'installations et d'infrastructures sont passés de la zone IV à la zone III. Il s'agit du sentier du Chou-Puant, de la promenade des Cèdres-Géants, des sentiers situés au sommet du mont Revelstoke et du sentier des Chutes-du-Ruisseau-Bear.

Zone IV – Loisirs de plein air (2 %)

Les zones de loisirs de plein air sont des endroits de faible superficie capables de soutenir une vaste gamme d'activités qui amènent les visiteurs à découvrir les parcs, à les apprécier à leur juste valeur et à en respecter la valeur patrimoniale. Les visiteurs y trouvent des possibilités d'activités appropriées ainsi que des installations et des services essentiels connexes qui leur permettent de profiter du parc en perturbant le moins possible son intégrité écologique. L'accès direct par véhicules automobiles y est autorisé.

Dans le parc national Mont-Revelstoke, la promenade des Prés-dans-le-Ciel, le camping de la Forêt-Nivale et les aires de fréquentation diurne sont classés zone IV. Celle-ci englobe également le corridor de transport qui traverse les parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers, les nombreuses installations aménagées à l'intention des visiteurs (points de départ des sentiers, aires de fréquentation diurne et points de vue) et les installations opérationnelles du Canadien Pacifique.

Modifications proposées à la zone IV

- Le corridor de zone IV qui longe la Transcanadienne et la voie ferrée a été revu afin de s'assurer que la largeur est appropriée aux types d'activités autorisées et d'établir une cohérence avec les

autres parcs des montagnes. Il s'agit maintenant d'une zone tampon de 100 m à partir de la ligne médiane du corridor, mais elle inclut également les aires de fréquentation diurne accessibles en véhicule motorisé directement depuis l'autoroute.

- Le terrain de camping de la Forêt-Nivale, au mont Revelstoke, a été inclus dans la zone IV en raison de l'accès motorisé direct au terrain et du niveau des infrastructures.

Zone V – Services du parc (moins d'un pour cent)

Les opérations et l'administration du parc, les services aux visiteurs et les installations de soutien sont concentrés dans les zones de services du parc. Au parc national du Mont-Revelstoke, la zone V englobe le bloc One Mile, le secteur résidentiel et les installations connexes; leur superficie sera réduite au cours de la durée du plan. Au parc national des Glaciers, les parcelles classées zone V comprennent le bloc du Col-Rogers, le Centre de la découverte du Col-Rogers, l'ancien site de l'hôtel Glacier Park Lodge ainsi que la station-service et les installations connexes. Les possibilités d'aménagement d'installations commerciales dans les parcs et le lieu historique national se limiteront à l'ancien terrain cédé à bail du col Rogers.

Modifications proposées à la zone V

- Des modifications mineures ont été apportées aux limites du bloc du col Rogers pour y inclure la station d'épuration des eaux, et on a modifié les limites du bloc One Mile au mont Revelstoke.

Sites écologiquement/culturellement sensibles (1 %)

Cette désignation s'applique aux caractéristiques naturelles ou culturelles importantes ou sensibles, ou aux secteurs qui ont besoin d'une protection particulière et pour lesquels on doit gérer l'accès des visiteurs afin de protéger les ressources. La désignation d'un site écologiquement/culturellement sensible garantit que les valeurs à l'origine de cette désignation seront protégées et respectées au moment de prendre toute décision ou d'appliquer toute mesure de gestion. Les sites culturellement sensibles sont pris en compte dans toute décision de gestion du parc. Ils n'ont toutefois pas été inclus dans la carte de zonage, car il en existe des milliers le long du corridor ferroviaire et routier.

Les réseaux d'écosystèmes de milieux humides et de forêts anciennes situés à l'intérieur ou à proximité du corridor de transport (Transcanadienne et voie ferrée du Canadien Pacifique) dans les parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers ont été désignés sites écologiquement sensibles. Environ 4 % (579 ha) du territoire occupé par la vieille forêt pluviale tempérée intérieure des zones II et III se trouve dans des sites écologiquement fragiles. La protection des attributs environnementaux uniques de ces secteurs nécessite une attention et un soin particuliers compte tenu de leur importance pour la flore et la faune, notamment des espèces en péril, et de leur vulnérabilité aux perturbations. Bien qu'il existe des exemples de ces écosystèmes dans d'autres secteurs des parcs, les sites écologiquement sensibles sont plus exposés aux perturbations causées par l'homme en raison de leur emplacement.

Modifications proposées

Les secteurs suivants ont été désignés *sites écologiquement sensibles* :

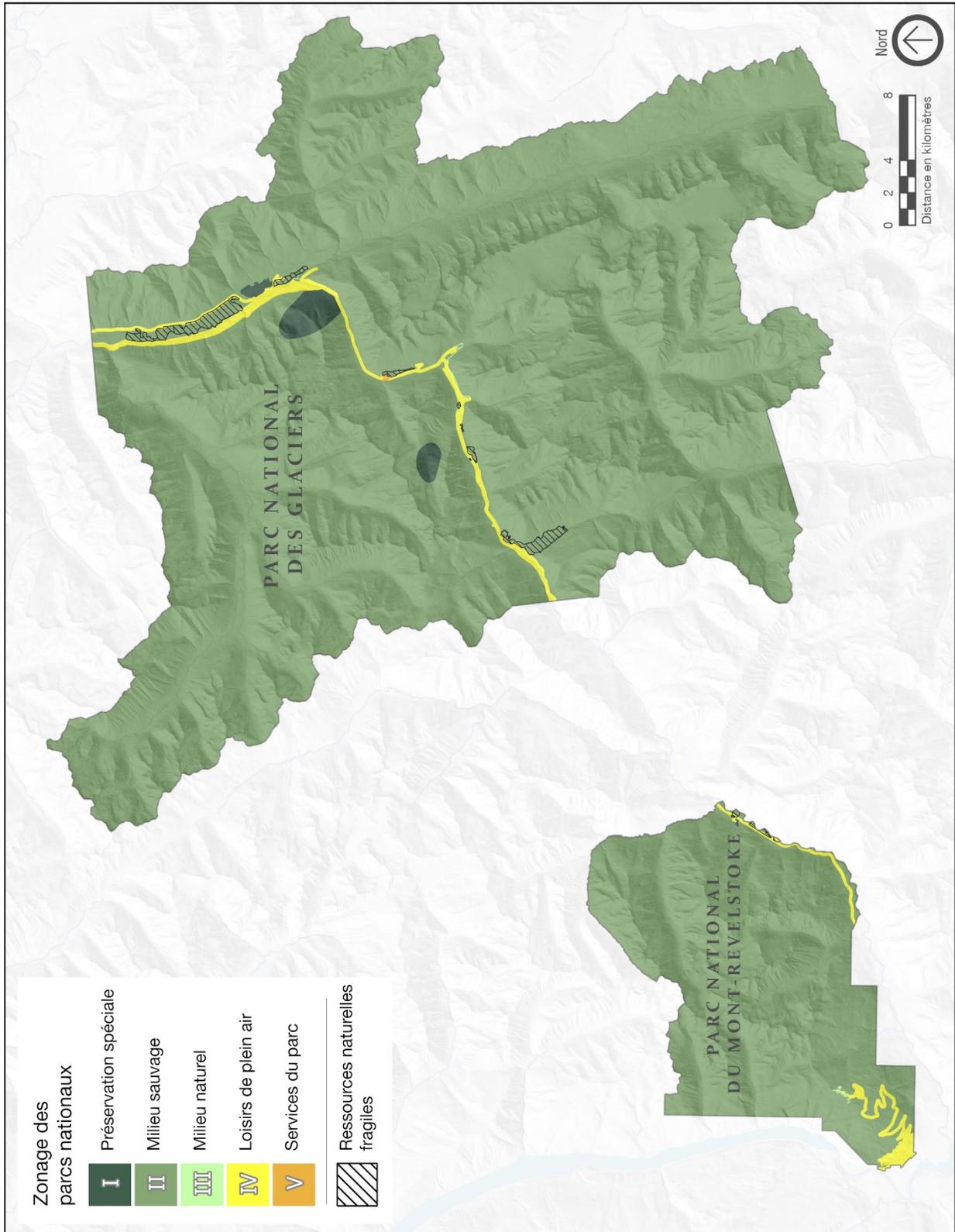
- Tous les milieux humides situés à l'intérieur ou à proximité (dans un rayon de 500 m) du corridor de transport.
- Forêt pluviale tempérée intérieure du ruisseau Flat.

Utilisations non conformes

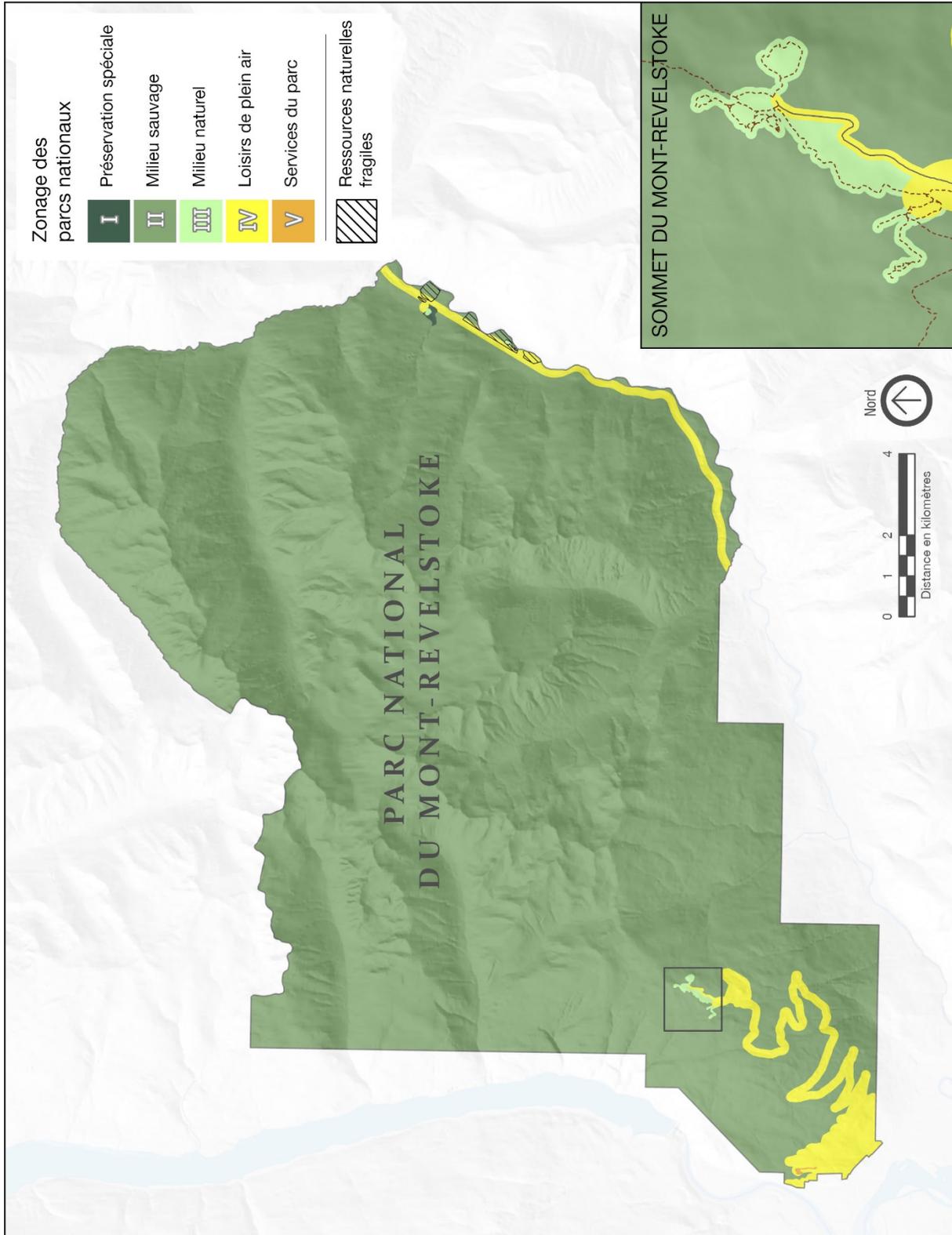
On trouve dans certains secteurs des utilisations ou des activités qui ne sont pas conformes à l'esprit et aux intentions de la zone où elles se trouvent. Citons, parmi les utilisations non conformes, les stations météorologiques et les tours de téléphonie cellulaire situées dans la zone II, et la prise d'eau se trouvant dans le secteur de la promenade des Cèdres-Géants, classé zone I.

Les opérations de déclenchement préventif d'avalanches, essentielles pour la gestion des parcs et la sécurité du public, se déroulent dans toutes les zones. Les infrastructures de déclenchement préventif comprennent des digues, des bermes, des barrages, des clôtures, des filets, des monticules de terre, le programme mobile de prévention des avalanches, des ouvrages de protection contre les avalanches et des systèmes de détection des avalanches.

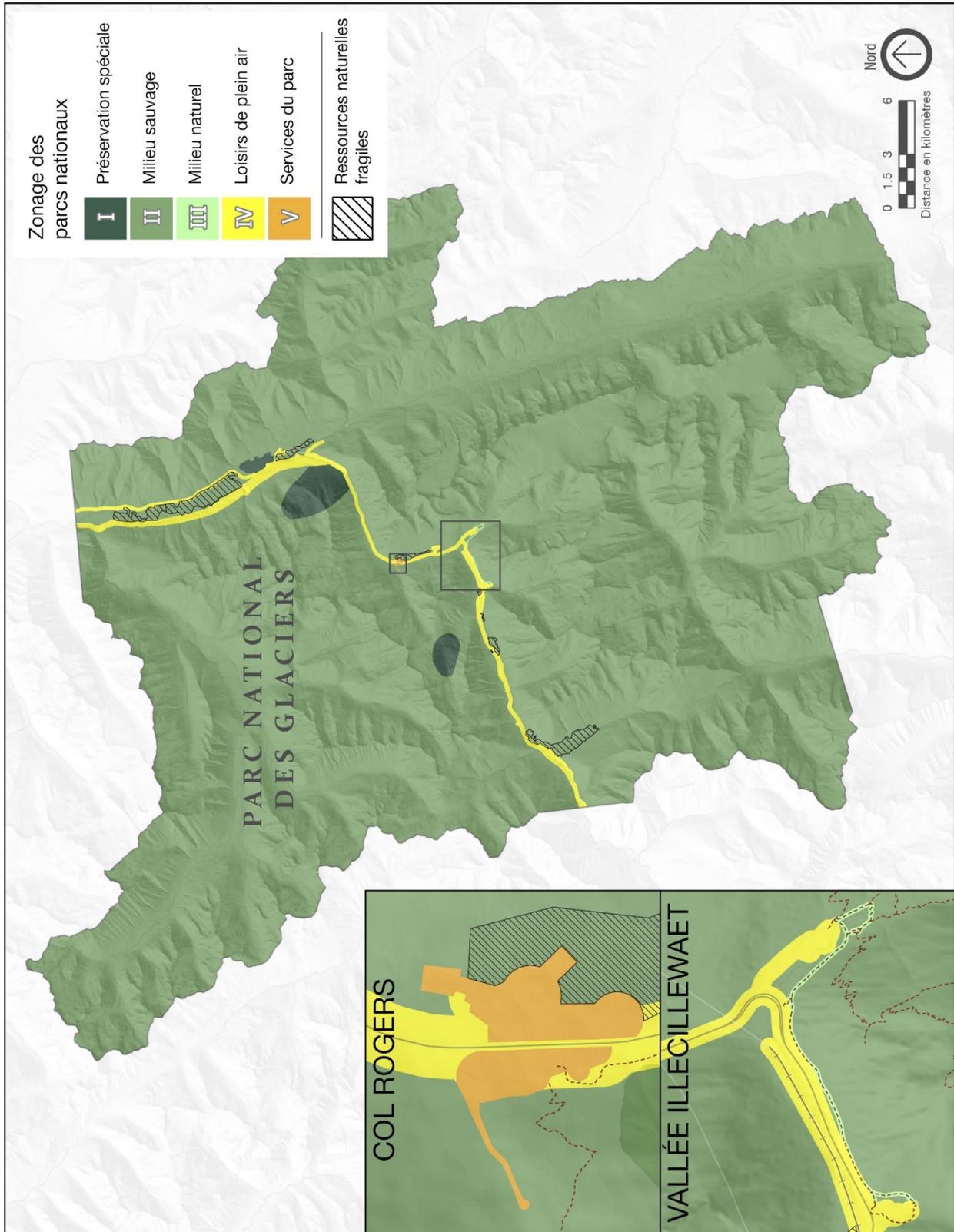
Carte 3 : Aperçu du zonage des parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers



Carte 4 : Zonage du parc national du Mont-Revelstoke



Carte 5 : Zonage du parc national des Glaciers



9.0 Résumé de l'évaluation environnementale stratégique

Les plans directeurs de tous les parcs nationaux font l'objet d'une évaluation environnementale stratégique, qui aide à comprendre les risques d'effets cumulatifs. Cette compréhension contribue à la prise de décisions fondées sur des données probantes à l'appui du maintien ou de la restauration de l'intégrité écologique tout au long de la période visée par le plan. L'évaluation environnementale stratégique du plan directeur des parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers prend en compte les effets potentiels des changements climatiques, les activités locales et régionales menées près des parcs, la hausse prévue de la fréquentation et les propositions incluses dans le plan directeur.

Celui-ci aura de nombreux effets positifs, notamment une meilleure compréhension et prise en compte des effets des changements climatiques, une réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à l'opération des parcs, des stratégies visant à mieux comprendre les profils de fréquentation et la demande ainsi que des initiatives avec les partenaires régionaux visant à protéger la sécurité et la connectivité de l'habitat à l'échelle du paysage. En outre, les changements de zonage proposés apporteront une protection supplémentaire aux milieux humides vulnérables et aux forêts pluviales tempérées intérieures anciennes.

L'évaluation environnementale stratégique a permis de relever les impacts possibles sur différents aspects de l'écosystème, notamment les zones humides, la qualité et la connectivité de l'eau douce, la santé des forêts, les carnivores, les milieux alpins, la chèvre de montagne et le caribou. Tous ces éléments devraient subir les effets des changements climatiques à mesure que les températures augmentent et que les glaciers fondent. Le plan directeur prévoit des mesures à prendre pour adapter la surveillance et les activités afin de mieux intégrer les changements climatiques. Les activités locales et régionales devraient également contribuer aux effets cumulatifs sur les milieux humides, la connectivité de l'eau douce et les populations d'espèces sauvages. En conséquence, le plan directeur énonce des cibles en vue de la collaboration avec les partenaires autochtones à des objectifs de connectivité à l'échelle du paysage. Des initiatives de collaboration sont également présentées relativement au caribou, aux espèces en péril ainsi qu'à la sécurité et à la connectivité de l'habitat, ce qui reflète l'importance de travailler avec les voisins pour atteindre des objectifs écologiques mutuellement bénéfiques.

L'augmentation de la fréquentation, les travaux le long du corridor de transport et les activités proposées aux visiteurs dans les plans de gestion des secteurs de la vallée de la Beaver, des Prés-dans-le-Ciel et du col Rogers pourraient contribuer aux effets cumulatifs sur les milieux humides, la qualité et la connectivité de l'eau douce, la faune, la forêt et les milieux alpins. Le plan directeur fixe des objectifs pour évaluer les propositions dans le contexte des changements climatiques, de la connectivité du paysage et des activités externes dans le but d'étayer les décisions de gestion.

On consultera les partenaires autochtones, les intervenants et le public sur l'ébauche du plan directeur et le résumé de l'ébauche d'évaluation environnementale stratégique. Leur rétroaction sera prise en compte et intégrée à l'évaluation environnementale stratégique et au plan directeur, le cas échéant.

L'évaluation environnementale stratégique a été effectuée conformément à la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes (2010). Elle a permis d'évaluer la contribution du plan directeur à la Stratégie fédérale de développement durable. Chaque projet repris dans le but d'atteindre les objectifs du plan directeur sur place sera examiné afin de déterminer s'il est nécessaire de procéder à une évaluation d'impact aux termes de la *Loi sur l'évaluation d'impact* ou des textes législatifs subséquents. Le plan directeur contribue à l'atteinte des objectifs suivants de la Stratégie fédérale de développement durable : Écologisation du gouvernement, Terres et forêts gérés de façon durable, Populations d'espèces sauvages en santé et Rapprocher les Canadiens de la nature.

De nombreux effets environnementaux positifs sont escomptés, et aucun effet environnemental négatif important n'est prévu, à la suite de la mise en œuvre du plan directeur des parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers.